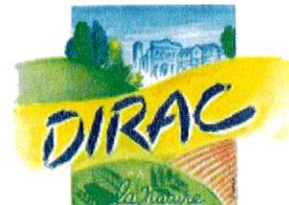


# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D2020813-DE  
Reçu le 26/11/2020

**délibération :**  
**D\_2020\_8\_13**

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

**Présents** : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitraritiana

Votants : 19

**Objet : Autorisation de  
stationnement du Food Truck  
du restaurant "Le Chat  
Bourg" sur le place des  
Rampeaux**

**Pouvoirs** :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte  
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

**Absent(s)** : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

**Excusé(s)** : Madame PRUDHOMME Cécile

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Rémi SARRAT

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Ivan GOTFREDZEN, gérant du restaurant « Le Chat Bourg » a formulé une demande de stationnement provisoire à titre gracieux de son Food Truck sur la place des Rampeaux pour la période durant laquelle son établissement est fermé au public.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2012, le Conseil Municipal a fixé le montant de la redevance à 45 € par jour de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer :

- pour un stationnement exceptionnellement gratuit du Food Truck du restaurant « Le Chat Bourg » en attendant que son établissement puisse ré-ouvrir au public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** que le Food Truck du restaurant « Le Chat Bourg » se stationne gratuitement sur la place des Rampeaux en attendant la réouverture de son établissement.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 26/11/2020

